

Conseil Municipal du 11/10/2016

Tous présents sauf Christian Vaissière, excusé avec pouvoir à Christian Malavieille.

- **SDEE modifications des statuts**

Après lecture des diverses modifications réalisées pour coller à la demande actuelle, le Conseil Municipal valide ces nouveaux statuts à l'unanimité.

- **Personnel communal**

Jean-Jacques Mayol, qui assure l'entretien de la Mairie et du musée, arrive enfin de contrat avec la commune ; un nouveau contrat lui sera proposé par la Communauté de communes.
Accord donné à l'unanimité.

- **Biens de section – Locations**

- Terres agricoles : Lors de l'allotissement des terres de section agricoles, il a été oublié sur la section du Cros les parcelles A1082 et 1293.
Le Maire suggère de proposer un avenant à Mme Pougnet déjà locataire des parcelles attenantes pour le prix de 40 €/hectare.
- M. Seguin était locataire de deux parcelles sur la section de Volpillac dont la parcelle C131, vendu à Cédric Martin pour construction d'habitation. Reste donc la parcelle C130 ; le Maire suggère de résilier la convention compte tenu de la faible superficie et de ne pas mettre en paiement le fermage 2016, la parcelle étant en travaux depuis trois mois.
- Terrains non agricoles
Convention au profit de M. Duplan Pierre pour un forfait de 10€ le lot.

Le Conseil Municipal valide ces trois décisions.

- **Sectionaux – demandes d'achats de parcelles**

- **Section de Cheylaret**
Demande de M.Bonnell concernant l'achat du sol sur lequel a été construit un garage en dur il y a quarante ans avec l'accord de la municipalité d'alors : cession de 90 m² représentant la surface du garage + 1,5 mètre en périphérie au prix de 8€ le m².
Accord unanime du Conseil Municipal.
La consultation des électeurs de la section aura lieu le 29 octobre de 10h à 12h.
Le Conseil valide également la liste de 8 électeurs de la section.
- **Demande de la MFREO** concernant la régularisation par achat de l'emplacement du garage de la « Vicairie » construit sur le domaine public. Le Maire rappelle que dans sa dernière séance, le Conseil Municipal avait décidé de sortir cette parcelle du domaine public vers le domaine privé de la commune, le domaine public étant inaliénable.
Accord du Conseil Municipal au prix de 8€ le m².

- **Charges locatives**

Charges locatives des logements communaux situés au-dessus de la Mairie :

- 1er étage : Solde positif.
- 2ème étage : Solde en faveur de la Mairie.

Compte tenu des problèmes de fonctionnement du chauffage, il est décidé de défalquer 200€ au logement du 2ème étage.

- **Commune nouvelle**

Suite aux délibérations concordantes des six communes et à l'arrêté préfectoral de 15 septembre 2016, la commune nouvelle se substituera d'office aux six communes, en conséquence de quoi la CCTP sera dissoute d'office ainsi que le SIAEP qui deviendra service de la commune nouvelle

Le cabinet « Gestion locale », qui a été retenu dans le cadre de la création de la communauté de communes, interviendrait aussi dans la création de la commune nouvelle. Le coût TTC serait de 13 200€ avec un financement par l'Etat dans le cadre de la DETR. Le coût pour chaque commune serait de 1 279€ par commune.

Le Conseil Municipal valide le choix du cabinet ainsi que le fonds de concours au profit de la CCTP.

- **Fusion communautés de communes**

Une première réunion avec le cabinet « Gestion locale » a eu lieu en septembre. La première phase de l'étude : le diagnostic sera remis en réunion à Fournels aux différents maires ainsi qu'une analyse sur la gouvernance (nombre d'élus du Conseil Communautaire, représentation des différentes communes,...).

- **Questions diverses**

- **SCIC abattoir de St Chély**

Une demande de participation est en cours auprès de différentes communes concernées soit par participation au capital social soit sous forme de subvention.

Il est décidé de participer à hauteur de 500€.

- **SIAEP : fonds de concours travaux à la Bessière**

Participation de la commune de Javols : 32 931€, soit une hausse de 1 431€ par rapport aux prévisions.

- **Parking de Javols**

Aménagement sommaire d'un parking au bord de la rivière en aval du pont sur la départementale afin de créer dans un premier temps et sans grands aménagements quelques places supplémentaires de parking afin d'interdire le stationnement à l'entrée de Javols.

- **Point sur les travaux de La Bessière**

La réception des travaux est faite sous réserves tant en ce qui concerne le lot 1 (travaux dans le village réalisés par Delmas) que pour la station de traitement réalisée par la SLE.

Les régularisations foncières sont en cours.

- **OGEC école privée**

Demande de subvention exceptionnelle en vue de l'aménagement de l'espace sieste et accueil des familles.

Proposition retenue à l'unanimité : 500€.

- **Bar**

Au vue des coûts estimés, il est retenu de ne réaliser que la partie commerce et donc de supprimer la création d'un logement au premier étage. Avantages : au niveau architecture, le bâtiment sera plus bas, son coût inférieur d'environ 100 000€, ce qui libère des moyens pour avancer plus rapidement sur l'aménagement de l'ancienne Mairie qui pourrait éventuellement être louée au concessionnaire du bar.

- **Éclairage complémentaire du parking de la Mairie, à la demande des joueurs de**

pétanque.

Accord de principe avec changement du mât de l'éclairage public existant afin de limiter les frais et pose d'un projecteur avec interrupteur sur celui-ci.

○ **Site archéologique**

La réception de la tranche 1 des travaux d'aménagement a été (entreprises SLE et Hermabessière) réalisée avec deux réserves concernant l'accès au site entre autres.

○ **Programme petit patrimoine**

▪ Volpillac : la restauration du lavoir et de la croix ont été réalisés par l'entreprise Soulier-Nuc.

▪ Javols : les travaux de consolidation du pont Eiffel et la restauration du socle de la Vierge ont été réalisés par l'entreprise Soulier-Nuc ainsi que la peinture de la Vierge par l'entreprise Art Bâtiment.

Reste à réaliser la peinture du Pont Eiffel par l'entreprise Art Bâtiment ainsi que la réfection des garde-corps par l'entreprise Bessière.

○ **A.E.P.**

Les analyses concernant le réseau d'Aumont-Aubrac sont bonnes.

Le nettoyage des réservoirs est en cours et s'achèvera en novembre. L'incident concernant la chloration sur Javols a été très rapidement réglé.

○ **Le programme de voirie de la CCTP** concernant La Bessière et Volpillac est en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie chacun et lève la séance vers 23h30.